



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR LA
LOCATION ET ENTRETIEN DE FONTAINES A
EAU AVEC FOURNITURES ASSOCIEES POUR
LES SERVICES MUNICIPAUX - LOT 1 LOCATION
ET ENTRETIEN DE FONTAINES A EAU
BONBONNE PASSE AVEC LA SOCIETE MAJ
ELIS VALLEE DE LA MARNE**

**DÉCISION N° AU-19-304
EN DATE DU 09 AOUT 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP et au Profil Acheteur de la Ville le 27 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société MAJ ELIS VALLEE DE LA MARNE jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société MAJ ELIS VALLEE DE LA MARNE, sis 1 rue de la Clé Saint Pierre – ZAC de la Courtilière, 77400 Saint Thibault Des Vignes, représentée par Monsieur Patrick DELMOULY, Directeur des grands comptes, l'accord-cadre pour la location et l'entretien de fontaines à eau avec fournitures associées – Lot 1 Location et entretien de fontaines à eau bonbonne.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel de 4 000 € HT. Les prix de l'accord-cadre sont ceux figurant au bordereau des prix.

L'accord-cadre est passé pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite 3 fois par période d'un an, sans que la durée totale n'excède 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190809-lmc1H6539H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/08/2019 Date de Publication : 09/08/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190809-lmc1H6539H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/08/2019
Date de Publication : 09/08/2019